CONVENTION DE PRET DE MAILLOT

Cette convention est destinée à formaliser les conditions de prêt de maillots entre le Comité Drôme Ardèche de Badminton et les joueurs et joueuses du territoire participant aux grandes compétitions régionales et nationales.

Il s’agit d’une démarche volontaire et de bonne foie entre joueurs et le Comité.

**Prêt de maillot entre :**

- Le Comité Drôme Ardèche de Badminton, représentée par ……………………………………………………………………….

agissant en qualité de , dénommé « Prêteur » d’une part,

- Et le/la joueur/joueuse : ……………………….............................................................................., représenté.e par

..............................................................agissant en qualité de parent/représentant légal, dénommé « Emprunteur » d’autre part.

Matériel prêté : ..............................................................................................................................................................

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Date de la prise en charge du matériel : ...............................................................................................................

Date de restitution du matériel : .........................................................................................................................

L’emprunteur reconnait que le matériel qui lui est confié est en parfait état et de propreté.

L’emprunteur s’engage à porter le maillot qui lui sera remis lors des compétitions régionales et nationales auxquelles il participera toute la saison.

Il s’engage à le restituer selon les conditions dictées par le « Prêteur ».

L’Emprunteur Le Prêteur : Comité 26-07 Badminton

Fait à ……………………………., le…………… Valence, le………………………………………….

Signature Signature